

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : 12/03/2021	Cadre réservé à l'autorité environnementale	N° d'enregistrement : 2021_5281
Dossier complet le : 12/03/2021		

1. Intitulé du projet

Exploitation d'une plateforme de tri/broyage/décantation/stockage de déchets non dangereux sur un site existant au 95 rue Charles Auguste Coulomb à ARQUES (62)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASTRADEC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4	4	8	7	1	3	0	4	0	0	0	3	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique : Société par Actions Simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	<p>Le projet est classé au titre de la réglementation ICPE pour les rubriques 2791 sous le régime de l'autorisation pour le traitement des déchets non dangereux avec une capacité de traitement supérieure à 10t/j.</p> <p>Le projet est également concerné par les rubriques 2714 et 2716 sous le régime de l'enregistrement, ainsi que les rubriques 1435, 1532, 2260, 2710, 2713, , 2718, 2794, 2515, 2517, 4734 de la nomenclature des installations classées.</p> <p>NB: Le site n'est pas classé IED.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

ASTRADEC Environnement assure la gestion globale des filières de valorisation matière des déchets.

L'objectif est de récupérer, réutiliser, régénérer et recycler des matériaux extraits des déchets. Cette démarche permet de générer des "matières premières secondaires" propres qui peuvent notamment servir ensuite pour la fabrication de nouveaux produits.

Le site de Arques est une plate-forme importante du groupe. Le projet concerne les parcelles n°154, 184 et 185 de la section ZC et 1290 et 1307 de la section D de la commune de ARQUES.

De nombreuses activités y sont exercées avec du tri / broyage / trituration / stockage pour divers déchets non dangereux (plâtre, bois, DIB, métaux et ferrailles, déchets papetier...).

Le site est aujourd'hui déclaré au titre des ICPE, pour l'ensemble des activités / installations exploité en 2012 (déclaration en 2011).

Aujourd'hui, l'activité est en fort développement non seulement sur les volumes traités mais également sur la typologie des déchets valorisés.

4.2 Objectifs du projet

Le site ASTRADÉC connaît un développement croissant depuis sa déclaration initiale en 2011 et son ouverture en 2012.

Les volumes stockés peuvent dépasser le seuil de la déclaration (régime d'enregistrement) et la nature des opérations avec le broyage du bois et des DIB qui se généralisent amènent la société à se projeter à court terme à un régime d'autorisation pour la rubrique 2791 associée.

L'objectif est donc de régulariser les activités exercées aujourd'hui et à court terme sur le site de ARQUES

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'est pas prévu de travaux dans le cadre de cette régularisation administrative excepté quelques aménagements extérieurs (création d'un accès pompier par exemple).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation correspond au transit, stockage et traitement de déchets non dangereux, essentiellement à ce jour en provenance des déchetteries ou collectes porte à porte. Des stockages de déchets dangereux (amiante par exemple) sont possibles au niveau de zones dédiées.

Sur le site seront présents : du stockage extérieur de DIB, du stockage de déchets triés (bois, cartons, plastiques, fer), du stockage de bois non broyés/broyés, du stockage de déchets verts, du stockage de gravats, un bâtiment avec zone de tri, du stockage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour la rubrique 2791 (traitement de déchets non dangereux).

Un dossier de demande d'autorisation environnementale avec notamment une étude de dangers sera déposée en Préfecture pour expliciter l'ensemble des éléments projetés à court terme ou réalisés depuis la déclaration initiale.

La partie impact sera définie au travers de cette demande au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité de traitement de déchets non dangereux en vue d'une valorisation : (essentiellement du broyage de bois et DIB) : la superficie du site représente un peu plus de 3,9 hectare, avec un bâtiment de bureau (600 m ²) et des bâtiments de tri/broyage et stockage de déchets (env. 5000m ²) existants.	>10t/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

95 rue Charles Auguste Coulomb,
62510 ARQUES

Coordonnées géographiques¹ Long. 02° 19' 34" _ Lat. 50° 43' 46" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le site a fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : Le complexe écologique du Marais Audomarois et de ses versants, identifiant national, réf. 310013353, ZNIEFF de type 2, au plus près à 1 km du site; dans cette ZNIEFF de type 2 : la ZNIEFF de type 1 Forêt domaniale de Clairmarais, réf. 310007008.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie A de l'Annexe 10.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie F de l'Annexe 10.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie A de l'Annexe 10.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Proximité du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale Voir cartographie F de l'Annexe 10.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat dans le Pas-de-Calais, 2ème échéance, a été publié par arrêté préfectoral du 05/10/2015. Le site n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Marais Audomarois est classé : Réserve naturelle nationale (Etangs du Romelaère), Réserve de Biosphère Unesco. Le site ne se situe pas dans le marais ni à ses abords. Voir cartographie F de l'Annexe 10.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir cartographie B de l'Annexe 10.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation du Marais Audomarais, prescrit le 28/12/2000. PPR Inondation de la vallée de l'Aa supérieure, approuvé le 07/12/2009. Le site est localisé en dehors du zonage de ce PPR. PPRT Arc International, approuvé le 26/12/2014 et révision approuvée le 24/10/2016. Le site est localisé en dehors du zonage de ce PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans la base de données BASOL, base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, ni dans la base de données BASIAS, base de données des anciens sites Industriels et activités de service, ni dans un SIS, secteur d'informations sur les sols. Voir cartographie en Annexe 9.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone de répartition des eaux. Voir cartographie C de l'annexe 10.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas implanté dans un périmètre de protection d'un champ de captage d'eau potable. Voir Annexe 8.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones Natura 2000 les plus proches à 3 km du site. Le site est en zone de transition pour une réserve la biosphère. Voir cartographie E de l'Annexe 10.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé à Arques : Ascenseur à bateaux, à 1,2 km du site. Voir cartographie F de l'Annexe 10.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exclusivement pour les sanitaires. Quelques opérations d'arrosage possible en fonction de la météo et des produits traités La consommation d'eau du site sera assurée par le réseau public de distribution d'eau potable, à hauteur de 50m ³ maximum par an. Les eaux pluviales issues des toitures pourront faire l'objet d'un projet de récupération pour servir lors des opérations d'arrosage. (équipement + balayeuse)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des ouvrages est existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de travaux de terrassement (site existant).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et ses abords sont localisés en zone UEa1 du PLU de la commune de ARQUES correspondant à la zone urbaine à vocation d'activités identifiant la zone de la Porte multimodale de l'AA. Il s'agit d'un site existant localisé en zone d'activités. Voir Annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Zones Natura 2000 les plus proches sont situées à 3 km du site. Voir cartographie E de l'Annexe 10.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site existant est déjà construit et occupé par la société ASTRADEC.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en dehors du zonage de PPR I de la société ARC International. Les activités du site ne représentent pas de risque technologique. Le risque correspondant à l'exploitation du site est l'incendie des déchets stockés.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise au PPR Inondation du Marais Audomarois et PPR Inondation de la vallée de l'Aa supérieure. Le site n'est pas localisé dans une zone d'aléa. Voir cartographie de l'Annexe B.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités exercées sur le site correspondent à du transit, du stockage et du traitement de déchets non dangereux (tri/broyage). Des mesures de prévention/protection sont mises en place pour limiter les envois de poussières.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rotations des camions (réception et expédition) en phase d'exploitation. Implantation en zone industrielle desservie par des axes routiers importants. Le trafic est estimé à 100 camions/jour au maximum.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Sources de bruits : circulation des engins et opérations de broyage ponctuelles. Le site est implanté en zone industrielle: pas d'habitation dans l'environnement proche du site. La dernière campagne de mesures acoustiques indique des niveaux en limite de propriété et des émergences au niveau de la ZER la plus proche conformes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne stocke que des déchets non dangereux.</p> <p>Les déchets verts ne sont pas compostés sur site et les temps de séjour de ce type de déchet est inférieur à 3 semaines.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Broyeurs répondant à des normes de fabrication et de certification machines.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage du parking et des abords des bâtiments pour la sécurité du personnel.</p> <p>Eclairage public (zone d'activité)</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des rejets diffus sont possibles lors des opérations de broyage (poussières) ou de chargement/déchargement.</p> <p>Nouveau broyeur lent électrique générant moins de poussières.</p> <p>Une procédure pour l'arrosage des pistes/tas est établie et déclenchée en fonction de la météo (sec/venteux). Quant au broyeur, un système de brumisation/arrosage est mis en place sur l'équipement.</p> <p>Les fines de broyage sont stockées dans un bâtiment.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides issus de l'exploitation concernent les eaux de ruissellement au niveau des zones de stockage des déchets, qui seront envoyées vers le réseau d'assainissement public après traitement par séparateur/décanteur.</p> <p>Les eaux pluviales de toitures sont rejetées au réseau pluvial public.</p> <p>Les eaux vannes et sanitaires sont rejetées au réseau eaux usées public.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux de trituration (pressage) des fonds de pulpeur papetier rejetées au réseau eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets banals issus de l'activité : envoyés en valorisation énergétique, et de déchets dangereux issus du fonctionnement des engins envoyés vers une filière de valorisation.</p> <p>La gestion des déchets constitue l'activité première de l'entreprise.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur un site existant qui exerce déjà les futures activités projetées avec des volumes potentiellement plus importants, dans une zone d'activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet se situe au niveau d'un site existant déjà exploité et localisé dans une zone d'activité.

Les 2 impacts potentiels en fonctionnement normal concernent les eaux de ruissellement (qui seront décantées et pré-traitées avant rejet dans le réseau public) et les envois/rejets diffus de poussières (un filet périphérique ainsi qu'un système d'arrosage sont installés/projetés, le stockage des fines est réalisé dans un bâtiment).

Pour les situations accidentelles (type incendie), les moyens adéquats sont mis en œuvre (détection incendie et thermique, réseau incendie et accès). Ces derniers seront dimensionnés et validés avec l'analyse de risques menée dans le cadre de l'étude de dangers qui sera jointe à la demande d'autorisation environnementale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'augmentation et/ou l'évolution d'activités existantes sur un site industriel existant sans extension ou nouvelle construction. Il s'agit de transit/traitement/stockage de déchets non dangereux et dans une moindre mesure dangereux.

Le passage au régime de l'autorisation est lié aux activités de broyage du bois et des DIB (encombrants)

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale (pas de modification significative car les procédés sont déjà connus et cadrés, sans rejet significatif).

Les éventuelles évolutions des dangers et le cumul des effets sur l'environnement seront toutefois traités dans un dossier de demande d'autorisation relatif à un site existant déclaré.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

B.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Extrait du Plan Local d'Urbanisme de la commune de ARQUES
Annexe 8 : Extrait de plan des Aléas, Risques, Nuisances et Protection de la commune de ARQUES
Annexe 9 : Extrait cartographique BASIAS/BASOL/SIS des sites localisés autour de la zone d'implantation du projet
Annexe 10: Cartographies de sensibilité environnementale de la zone d'implantation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Arques

le. 12/03/21

Signature



